

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_133 : ADMISSION EN NON VALEUR DES TITRES DE RECETTE

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_133 : ADMISSION EN NON VALEUR DES TITRES DE RECETTE

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

La Trésorerie d'Albi-ville et Périphérie vient de nous transmettre des états de taxes et produits irrécouvrables portant sur les exercices 2013 à 2020 pour le budget principal, le budget annexe parking, le budget annexe assainissement non collectif et le budget annexe assainissement collectif.

Les sommes qui n'ont pu être recouvrées concernant des titres de recettes dont le montant unitaire est inférieur au seuil de poursuites (7,8%), ou pour lesquels malgré les poursuites engagées et les relances effectuées, la trésorerie n'a pu obtenir de paiement de la part des tiers (36,4%), ou encore en raison de l'absence d'une adresse postale fiable pour joindre les redevables (5,1%).

Ces écritures d'annulation sont également nécessaires après que des décisions d'effacement de dette aient été prises suite à des procédures de surendettement et suite aux procédures de liquidation (50,7%).

Monsieur le Trésorier d'Albi nous demande d'effectuer pour chacun de ces titres un mandat de régularisation sur les budgets concernés.

Sur 3 085 titres à annuler au total, 3 042 concernent l'assainissement collectif pour un montant de 78 096,78 € TTC soit 71 001,22 € HT. Ce sont majoritairement des prestations relatives à la perception de la redevance assainissement collectif (99 % des demandes sur le budget assainissement collectif).

Ces recettes non recouvrées au titre de la redevance assainissement représentent 0,21 % du total des montants encaissés sur la même période.

TITRES EMIS ENTRE 2014 ET 2019 POUR LES REDEVANCES 70611 + 706121 EN € HT	ADMISSION EN NON VALEUR REDEVANCE EN € HT	PART
33 163 688 €	70 750 €	0,21%

Les admissions en non-valeur sur l'exercice 2019 concernent principalement des factures émises par la ville d'Albi en 2018 (rôles des « impayés » émis en 2019).

Concernant les recettes non recouvrées sur le budget général (10,8 % de la somme totale), ce sont des prestations relatives à la collecte des ordures ménagères (40,6%), aux médiathèques (1,3%), au chenil (0,6%), ainsi qu'au paiement de sinistres intervenus à la piscine (54,6%) et sur la voirie (2,9%).

BUDGET	N° Liste	Années	Nombre de titres	Montant total HT	Montant total TTC
GENERAL	40700914 33	2016-2020	34	9 552,90 €	9 552,90 €
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	44431105 33	2016-2018	6	441,35 €	485,48 €
PARKING	41199502 33	2017-2018	3	13,58 €	16,30 €
ASS. COLLECTIF	4237120233	2019	50	3 493,24 €	3 842,56 €
	4172250233	2019	82	3 891,16 €	4 280,28 €
	4015930233	2019	50	4 175,37 €	4 592,91 €
	4492820833	2018-2019	70	1 780,70 €	1 958,77 €
	4455960233	2018	93	3 425,72 €	3 768,29 €
	4012930233	2017-2018	112	2 265,50 €	2 492,05 €
	4013730233	2017	101	3 255,95 €	3 581,55 €
	4015730233	2018	91	3 193,88 €	3 513,27 €
	4026350233	2017	104	2 605,75 €	2 866,33 €
	4027360233	2013-2016	35	5 016,68 €	5 513,82 €
	4030770233	2018	93	4 767,33 €	5 244,06 €
	4031790233	2017	98	1 945,83 €	2 140,41 €
	4069660533	2018	97	4 210,66 €	4 631,73 €
	4103320833	2018	79	3 679,44 €	4 047,38 €
	4181660833	2018	103	2 759,02 €	3 034,92 €
	4330940833	2018	97	3 519,51 €	3 871,46 €
	4355750533	2017-2019	112	1 260,27 €	1 386,26 €
	4397180233	2017-2019	118	928,87 €	1 021,76 €
	4426040233	2017	109	1 677,33 €	1 845,06 €
	4426450533	2018	114	1 775,22 €	1 952,74 €
	4432270233	2017	112	2 248,05 €	2 472,86 €
	4433271433	2017	122	2 035,95 €	2 239,55 €
	4444720533	2017	53	695,64 €	765,20 €
	4446130533	2018	103	708,15 €	778,96 €
	4450140233	2018	100	794,00 €	873,40 €
	4451560533	2017-2018	100	681,43 €	749,57 €
	4453160233	2018	95	631,09 €	694,20 €
	4455360533	2018	96	660,04 €	726,04 €

	4457170533	2018	98	658,45 €	724,29 €
	4458970833	2018	102	688,37 €	757,21 €
	4450540233	2017-2018	97	501,45 €	551,60 €
	4455360833	2015 ; 2017	100	711,08 €	782,19 €
	4458190833	2015 ; 2017	56	360,09 €	396,10 €
Total assainissement			3 042	71 001,22 €	78 096,78 €
TOTAL ENSEMBLE DES BUDGETS			3 085	81 009,14 €	88 151,55 €

Il faut enfin signaler que dans 2 932 cas sur 3 085 (soit 95 %), les montants dus sont inférieurs à 100 €, ce qui amène la trésorerie à ne pas engager de poursuites au-delà des relances réglementaires.

Compte tenu du caractère irrécouvrable de ces sommes, la trésorerie demande à la communauté d'agglomération d'émettre en non valeur les sommes indiquées, conformément aux états transmis, et pour le montant total de 88 151,55 € TTC.

Des crédits budgétaires sont prévus à cet effet au budget 2020.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la demande d'admission en non valeur de monsieur le Trésorier d'Albi ville et périphérie,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 septembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DECIDE l'admission en non valeur de créances irrécouvrables à hauteur de 88 151,55 € TTC : 9 552,99 € TTC pour le budget général, 441,35 € HT (485,48 € TTC) pour le budget annexe assainissement non collectif, 13,58 € HT (16,30 € TTC) pour le budget annexe parking et 71 001,22 € HT (78 096,78 € TTC) pour le budget annexe assainissement collectif.

Envoyé en préfecture le 02/10/2020

Reçu en préfecture le 02/10/2020

Affiché le 02/10/2020

 SLO

ID : 081-248100737-20200929-DEL2020_133-DE

DIT QUE les crédits sont prévus sur les différents budgets de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL